



PROGRAMME

D'AGRICULTURE

- : PRINCIPES
- : FONDAMENTAUX
- : .

DURABLE



FONDAMENTAUX

SUJET	DÉCLARATION D'OBJECTIF	PRINCIPES
LE PROGRAMME D'AGRICULTURE DURABLE COMPREND DES PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI S'ARTICULENT AUTOUR DE PLUSIEURS PILIERS ET INDICATEURS.		L'exploitation agricole s'engage à utiliser des pratiques durables qui protègent l'environnement, améliorent le bien-être social et favorisent la prospérité économique.
		Respecter le Code de conduite des fournisseurs de PepsiCo.
		Assurer la conformité aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes.
		L'exploitation agricole mène ses activités avec intégrité, en évitant toutes les formes de corruption et de fraude.
		Engagement en faveur de l'objectif zéro déforestation.
		L'exploitation agricole dispose d'un plan d'action d'urgence qui fournit des informations essentielles au personnel et a accès aux équipements d'intervention d'urgence pertinents en cas d'incendie, d'urgence, de catastrophe naturelle ou d'accident.
		Les produits provenant de semences, plantes, racines ou greffons génétiquement modifiés répondent à toutes les exigences juridiques du point de vue de leur sélection, de leur plantation, de leur récolte et de leur stockage.
		Conserver les dossiers conformément aux exigences juridiques.
		Conserver les dossiers de production des cultures.
		Dispenser une formation à toutes les personnes achetant, manipulant, stockant, transportant et appliquant des produits agrochimiques.
	Le stockage, la sécurité et la manipulation des fournitures connexes et des produits chimiques se déroulent de manière à réduire les effets négatifs sur l'environnement.	

SOCIAL

SUJET	DÉCLARATION D'OBJECTIF	PRINCIPES
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Fournir des conditions de travail qui protègent et soutiennent la santé et la sécurité des employés et promeuvent le bien-être personnel.	Protéger la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans l'exploitation à l'aide d'un système de gestion de la sécurité efficace et complet.
		Protéger la sécurité des personnes qui travaillent dans l'exploitation en fournissant des équipements de protection appropriés et un accès aux premiers secours.
		Protéger la sécurité des personnes qui travaillent dans l'exploitation en fournissant des équipements de protection, une signalétique et des procédures de maintenance appropriés.
		Protéger la santé des personnes qui travaillent dans l'exploitation des effets négatifs potentiels de l'emploi du temps, de l'intensité du travail et de l'exposition professionnelle.
		Soutenir la santé des familles des personnes qui travaillent dans l'exploitation en fournissant des informations et un accès à des soins médicaux.
		Soutenir la santé des familles des personnes qui travaillent dans l'exploitation en fournissant des informations et un accès à des soins médicaux.
		Protéger la santé des personnes qui travaillent dans l'exploitation en garantissant des mesures adéquates d'hygiène et de désinfection.
		Protéger les femmes enceintes travaillant dans l'exploitation de toute discrimination et des risques pour leur santé.
		Protéger les enfants présents dans l'exploitation des risques liés à la santé.
CONDITIONS D'EMPLOI	Fournir des conditions de travail et de vie qui protègent les droits des employés et garantissent un traitement équitable et raisonnable.	Les droits des personnes travaillant dans l'exploitation sont protégés par des contrats de travail légaux.
		Les heures de travail sont gérées pour s'assurer que le nombre d'heures travaillées au cours d'une période donnée est conforme à toutes les exigences réglementaires pertinentes.
		Les personnes qui travaillent dans l'exploitation agricole doivent être rémunérées lorsqu'elles effectuent des heures supplémentaires et doivent bénéficier d'une période de repos adéquate.
		Les salaires sont payés conformément à toutes les exigences réglementaires pertinentes, y compris celles concernant le salaire minimum et la rémunération des heures supplémentaires.
		S'assurer que les personnes qui travaillent dans l'exploitation reçoivent leur rémunération.
		S'assurer que les avantages fournis aux personnes qui travaillent dans l'exploitation agricole sont suffisants et raisonnables et respectent toutes les exigences réglementaires pertinentes.
		S'assurer que les logements fournis par l'exploitation agricole ou par des agences de placement de main-d'œuvre utilisés par l'exploitation agricole sont propres, sûrs et confortables.
		Fournir aux travailleurs migrants les ressources et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux liés à la santé, à la vie personnelle et familiale et à la sécurité financière pendant qu'ils travaillent dans l'exploitation.
Mettre en place un environnement de travail favorable à la diversité des cultures et des religions.		
COMMUNAUTÉ	Protéger et améliorer la communauté locale en ayant des impacts sociaux positifs et en atténuant les effets négatifs sur l'environnement.	Construire des relations positives avec la communauté locale, en abordant tous les risques ou sources de conflit potentiels pouvant découler de l'utilisation des terres ou des ressources naturelles, tels que les accords d'utilisation, les transferts de droits fonciers et le déplacement des personnes.
		Atténuer les effets environnementaux négatifs sur la communauté locale.
		Créer des effets sociaux positifs sur la communauté locale.
PRATIQUES D'EMPLOI	Protéger les droits des employés et respecter les normes internationales en matière de pratiques d'emploi.	S'assurer que toutes les personnes qui travaillent dans l'exploitation jouissent du droit de s'associer librement.
		S'assurer que toutes les personnes qui travaillent dans l'exploitation ont l'âge légal de travailler et que des protections appropriées sont fournies aux jeunes employés.
		S'assurer que toutes les personnes travaillant dans l'exploitation sont en mesure de choisir librement leur emploi.
		S'assurer que agences de placement de main-d'œuvre ou autres agences utilisées protègent les droits des personnes travaillant dans l'exploitation.
		S'assurer que agences de placement de main-d'œuvre ou autres agences fournissent une aide au transport et à la réinstallation des travailleurs temporaires.
		Protéger les personnes qui travaillent dans l'exploitation de la discrimination et du harcèlement.
		S'assurer qu'il existe un moyen de communication bidirectionnelle entre la direction et les personnes qui travaillent dans l'exploitation agricole.
		Le recours au travail pénitentiaire est interdit.

ÉCONOMIQUE

SUJET	DÉCLARATION D'OBJECTIF	PRINCIPES
GESTION DE L'EXPLOITATION	Mettre en œuvre des systèmes de gestion qui offrent stabilité, résistance aux risques et résilience, et permettent une planification efficace à court et à long terme.	L'exploitation agricole possède une stratégie commerciale agricole à long terme.
		L'exploitation agricole a mis en place des processus de planification efficaces à court et à long terme.
		Des stratégies commerciales résilientes ont été adoptées.
		Assurer la productivité, l'efficacité et la stabilité de base de l'exploitation actuelle.
		Des audits des états financiers annuels sont effectués.
EFFICACITÉ	Maximiser l'efficacité de la production et minimiser les pertes.	Maximiser l'efficacité lors de la récolte.
		Surveiller et réduire les pertes pendant la récolte, le stockage et le transport.
RELATIONS COMMERCIALES	Établir des relations stables et mutuellement avantageuses dans l'ensemble de la chaîne de valeur.	Des relations stables et mutuellement avantageuses avec d'autres parties de la chaîne de valeur sont maintenues.
		Des accords clairs avec les clients, les fournisseurs et les producteurs travaillant en sous-traitance sont établis selon des conditions commerciales et de production définies.

ENVIRONNEMENTAL

SUJET	DÉCLARATION D'OBJECTIF	PRINCIPES
AGROCHIMIE	Optimiser l'utilisation des produits agrochimiques grâce à la gestion intégrée des nuisibles, en ayant recours à des méthodes naturelles de contrôle lorsque cela est possible.	Tous les produits agrochimiques appliqués sont enregistrés dans la zone géographique d'utilisation, dans le pays de production et conformément aux traités nationaux et internationaux.
		La gestion, la sélection, l'achat, le stockage, la sécurité, la manipulation, l'application et le transport des produits agrochimiques répondent à toutes les exigences juridiques pertinentes, y compris les traités nationaux et internationaux, et sont effectués de façon à minimiser les effets négatifs sur l'environnement.
		Développer et maintenir un plan intégré de lutte contre les nuisibles.
		Tenir à jour l'inventaire agrochimique et les dossiers d'application.
		Tenir des registres de repérage des cultures.
		Entretien, nettoyer et étalonner les machines d'application des produits agrochimiques pour garantir une application précise.
		Conserver les dossiers d'étalonnage de l'équipement d'application de produits agrochimiques.
AIR	Gérer les émissions dans l'atmosphère pour réduire les effets néfastes sur l'environnement et la communauté locale.	Effectuer une évaluation de la qualité de l'air de l'exploitation agricole.
		Élaborer et maintenir un plan de gestion des brûlages conforme à toutes les exigences juridiques pertinentes.
		Mettre en œuvre des pratiques agricoles permettant de réduire la production de particules.
		Utiliser les technologies, les pratiques de gestion et la communication pour garantir la réduction de la dérive des nutriments et des applications agrochimiques pouvant avoir des effets indésirables sur les plantes, les sols, l'eau, les animaux et/ou les humains non ciblés.
		L'exploitation agricole dialogue avec la communauté afin de réduire la probabilité de plaintes relatives à des activités produisant des odeurs et des particules
		Gérer les particules en suspension dans l'air pour minimiser l'effet négatif sur les points de vue naturels et prévenir la création de conditions dangereuses en raison de la faible visibilité.
BIODIVERSITÉ	Maintenir un écosystème sain et équilibré à travers des pratiques de protection et de promotion de la biodiversité locale.	Effectuer une évaluation de la biodiversité de l'exploitation agricole.
		Développer et maintenir un plan de gestion de la biodiversité.
		L'agriculture dans les zones protégées doit être strictement conforme aux réglementations applicables à ces zones.
		La biodiversité est maintenue ou renforcée dans l'exploitation.
		Les espèces végétales et animales et/ou les habitats menacés et en voie de disparition sont gérés conformément aux exigences juridiques pertinentes, y compris les traités nationaux et internationaux.
		Gérer l'exploitation agricole de sorte qu'une variété d'espèces natives et d'écosystèmes fonctionnels, y compris les communautés sauvages, puissent se développer et former un paysage diversifié.
		Les zones humides, les aquifères, les lacs, les rivières, les cours d'eau, les estuaires et les autres zones côtières ainsi que leurs formes de vie associées sont protégés.
		Les communautés végétales indigènes ou les écosystèmes pérennes sont gérés pour aider à minimiser les effets des espèces non indigènes ou invasives.
ÉNERGIE	Réduire la consommation globale d'énergie de l'exploitation et la dépendance aux combustibles fossiles.	Effectuer une évaluation de l'énergie utilisée par l'exploitation agricole
		Réduire la consommation d'énergie dans la mesure du possible.
		S'efforcer d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelables tout en diminuant l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables.
		Tenir des registres de la consommation de carburant et d'énergie.
GAZ À EFFET DE SERRE	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone en lien avec l'exploitation agricole.	Effectuer une évaluation des gaz à effet de serre de l'exploitation agricole
		Gérer les substances appauvrissant la couche d'ozone pour réduire leur effet sur l'atmosphère, tout en respectant toutes les exigences juridiques pertinentes, y compris les traités nationaux et internationaux.
		Gérer les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter toute incidence négative sur les processus de l'écosystème.
		Gérer les fluides frigorigènes afin qu'ils n'affectent pas négativement les processus de l'écosystème.

NUTRIMENTS	Optimiser l'utilisation des nutriments organiques et inorganiques par le biais d'un plan de gestion des nutriments en mesure d'optimiser la santé des écosystèmes, des sols et des plantes.	Les nutriments appliqués sont enregistrés ou autorisés par l'organisme public approprié dans le pays de production et le pays de destination, ou tel que requis par les traités nationaux et internationaux.
		Développer et maintenir un plan de gestion des nutriments
		La gestion, la sélection, l'achat, le stockage, la sécurité, la manipulation, l'application et le transport des nutriments répondent à toutes les exigences juridiques pertinentes, y compris les traités nationaux et internationaux, et se produisent de façon à réduire les effets négatifs sur l'environnement.

ENVIRONNEMENTAL

SUJET	DÉCLARATION D'OBJECTIF	PRINCIPES
NUTRIMENTS	Optimiser l'utilisation des nutriments organiques et inorganiques par le biais d'un plan de gestion des nutriments en mesure d'optimiser la santé des écosystèmes, des sols et des plantes.	Les biosolides non traités ou les boues résultantes provenant des biosolides non traités ne sont pas appliqués sur les terres agricoles.
		L'utilisation d'eaux de procédé usées et de biosolides traités sur des terres destinées à une utilisation agricole répond à toutes les exigences juridiques pertinentes.
		Tenir à jour l'inventaire des nutriments et les dossiers d'application.
		Entretenir, nettoyer et étalonner les machines d'application des nutriments pour garantir une application précise
		Conserver les dossiers d'étalonnage des équipements d'application des nutriments.
SOL	Préserver et améliorer la qualité du sol en maintenant ou en améliorant la matière organique du sol, en minimisant le tassement et l'érosion, en équilibrant les nutriments et en évitant les dommages dus aux maladies et aux contaminations.	Développer et maintenir un plan de prévention et de contrôle de l'érosion des sols
		Le risque d'érosion des sols est minimisé
		Les côtes, les rives et les canaux naturels ou artificiels sont gérés pour stabiliser et traiter l'érosion, réduire la sédimentation et prévenir la perte de terres adjacentes
		Les glissements de terrain ou ruptures de versant sont gérés de façon à ce que le mouvement de masse ne dépasse pas les taux naturels
		La qualité du sol est préservée grâce à la gestion des matières organiques, du tassage et des composés inorganiques
DÉCHETS	Améliorer l'économie agricole et minimiser les effets néfastes sur l'environnement et la communauté locale grâce à une gestion optimisée des déchets.	Développer et maintenir un plan de gestion des déchets.
		La combustion des déchets, à moins que ce soit pour la génération d'énergie, n'est autorisée que dans un incinérateur conçu à cet effet.
		L'élimination des déchets spécialement réglementés et dangereux se fait conformément aux exigences juridiques pertinentes.
		Éliminer les déchets de manière à minimiser les effets négatifs sur l'environnement. Cela inclut les méthodes de protection suivantes définies par la réglementation.
		Tenir des registres des déchets qui quittent l'exploitation agricole.
		Concevoir et gérer les zones de stockage temporaire des déchets de l'exploitation afin de réduire les risques de contamination de l'environnement.
		Respecter toutes les exigences juridiques pertinentes en matière de compostage sur site, de dépôts de déchets ou de décharges à ciel ouvert tout en œuvrant pour atteindre l'objectif zéro décharge.
		Les cultures non commercialisables et leurs sous-produits ne sont pas mis au rebut dans les décharges.
		Les conteneurs de produits agrochimiques vides ne doivent pas être réutilisés par l'exploitation autrement que pour contenir et transporter le produit figurant sur l'étiquette d'origine.
		Établir et maintenir un programme de recyclage.
		Lors de la sélection des produits, il convient de tenir compte des matériaux recyclés ou recyclables et/ou des produits se trouvant dans des conteneurs réutilisables ou recyclables.
EAU	Optimiser l'utilisation de l'eau grâce à un plan de gestion qui équilibre les ressources de l'écosystème et les besoins de la communauté. Gérer l'eau déversée et l'eau de ruissellement pour éviter toute détérioration des eaux souterraines et de surface.	Avant d'utiliser une source d'eau, une évaluation de la source d'eau est effectuée et des mesures sont prises pour éviter ou atténuer les problèmes potentiels identifiés pendant l'évaluation.
		Tester les sources d'eau alimentant l'exploitation afin d'évaluer la concentration de polluants (microbiens, minéraux et chimiques) en faisant appel à un laboratoire agréé, à la fréquence requise pour garantir le respect des exigences juridiques et une qualité cohérente avec l'utilisation de l'eau prévue. Des mesures sont prises pour traiter les résultats des tests de la source d'eau non conformes aux limites acceptables.
		Tenir des registres des tests de la qualité de l'eau de source.
		Toute utilisation d'eau (qualité et quantité) doit respecter les exigences juridiques pertinentes et, si nécessaire, être autorisée par l'organisme public approprié.
		Mesurer et tenir des registres de la consommation totale d'eau.
		Avant de rejeter les eaux usées, une évaluation des risques de rejet et d'élimination de l'eau est effectuée et des mesures sont prises pour éviter ou atténuer les problèmes potentiels identifiés pendant l'évaluation.
		Toutes les exigences juridiques relatives au test et au traitement des eaux usées sont respectées.
		L'utilisation de l'eau d'irrigation est optimisée pour maximiser le rendement et minimiser les effets négatifs

sur les sources d'eau.
Élaborer et maintenir un plan de gestion de l'eau d'irrigation.
Entretien et étalonner les équipements d'irrigation pour garantir une application précise.
Conserver les dossiers d'étalonnage des équipements d'irrigation.
Entretien des structures de transport d'eau et éviter le mélange d'eau propre et d'eau usée.